

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 4 novembre 2025

Délibération
n°184 -2025
Point 4.2

Point 4.2 de l'ordre du jour

Revalorisation du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) au 1er janvier 2025 – Révision 6

EXPOSE DES MOTIFS :

Dans le cadre de la trajectoire de convergence indemnitaire définie par l'Etat à l'horizon 2027 et en conformité avec les orientations définies par une circulaire ministérielle, il est proposé de centrer la mesure de revalorisation en objet sur les personnels de catégorie C.

Au terme d'une analyse financière portant sur les personnels titulaires, étendue aux personnels contractuels éligibles au RIFSEEP, une majoration de 240 € bruts par an est proposée. Cette majoration confirme la réduction progressive de l'écart avec les montants de référence définis par le MESR pour la cible 2027. Elle est applicable au 1^{er} janvier 2025

La revalorisation du Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) au 1er janvier 2025 – Révision 6 a été soumise à l'avis du Comité social d'administration d'établissement lors de sa séance du 26 septembre 2025 et a recueilli un avis favorable à la majorité des membres du comité.

Rapporteur : Vincent BLANLOEIL, Vice-président Ressources humaines

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve la revalorisation du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) au 1er janvier 2025 – Révision 6.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	35
Nombre de voix pour	32
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	2
Ne participe pas au vote	1

Destinataires :

- Monsieur le Recteur délégué pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 5 novembre 2025

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT

Catégorie	Grades	Groupe de fonctions 1 C001	Groupe de fonctions 2 C002
C	ATRF C1	3 256,16 €	3 236,62 €
	ADJENES (C1)		
	MAG (C1)		
	ATRF P2 (C2)	3 313,36 €	3 293,35 €
	ADJENES P2 (C2)		
	MAG P2 (C2)		
	ATRF P1(C3)	3 341,56 €	3 321,36 €
B	ADJENES P1 (C3)		
	MAG P1 (C3)		
Catégorie	Grades	Groupe de fonctions 1 B001	Groupe de fonctions 2 B002
B	TECH CN	5 156,98 €	5 134,36 €
	SAENES CN		
	BIBAS CN		
	TECH CS	5 180,06 €	5 157,33 €
	SAENES CS		
	BIBAS CS		
	TECH CE	5 226,23 €	5 203,29 €
A	SAENES CE		
	BIBAS CE		
Catégorie	Grades	Groupe de fonctions 1 A001	Groupe de fonctions 2 A002
A	ASI	5 527,08 €	5 490,65 €
Catégorie	Grades	Groupe de fonctions 1 A010	Groupe de fonctions 2 A020
A	INF CN	6 480,53 €	6 436,57 €
	INF CS		
	INF HC		
	ASS		
	APSS		
	CTSS		
Catégorie	Grades	Groupe de fonctions 1 A010	Groupe de fonctions 2 A020
A	IGE CN	6 480,53 €	6 436,57 €
	AAE		
	BIB		
	IGE HC	8 433,25 €	8 375,23 €
	BIB HC		
Catégorie	Grades	Groupe de fonctions 1 A100	Groupe de fonctions 2 A200
A	IGR	12 046,60 €	11 960,56 €
	APAE		
	AAE HC		
	CONS		
	IGR HC	12 271,48 €	12 183,88 €
	CONS CHEF		